

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

N° 20240702_10

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 26 juin 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 5.07.2024 au 6.09.2024
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Régis DUBUS
Nomenclature	5.7	Certifiée exécutoire	Le 5 juillet 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Jean-Marie LAFITTE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : ZAENR : ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES – IDENTIFICATION DES ZONES POTENTIELLES SUR LA COMMUNE

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 a notamment pour but de favoriser le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.

Ce dispositif législatif devrait ainsi permettre d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans notre consommation à l'horizon 2030, en permettant un déploiement plus rapide par l'intégration de ces zones dans les PLUI et la diminution des délais des procédures d'autorisations.

Il s'agit de repérer les zones ayant un potentiel important de production d'énergie grâce aux énergies renouvelables qui peuvent être le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie... Ces parcelles peuvent appartenir à la Commune ou à des particuliers.



Ce repérage permettra de créer une cartographie évolutive, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas figée ; d'autres zones pourront y être intégrées ou retirées en fonction des projets éventuels.

Tout comme d'autres opérations ayant la même visée pourront également être autorisés en dehors de ces zones.

Cependant, ce repérage requiert une étude préalable des zones identifiées par les services de l'Etat afin que la procédure d'autorisation soit plus courte une fois le projet établi.

La Communauté de Communes MACS a ainsi travaillé sur des zones susceptibles de recevoir des projets d'installations de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 dite d'accélération de la production d'énergies renouvelables,

VU le Code de l'énergie,

VU le Code de l'environnement,

CONSIDÉRANT le dossier joint à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la liste des zones repérées dans le document joint,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents liés cette procédure.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 040-214002842-20240702-20240702_10-DE



ZAENR Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Identification des zones potentielles sur la Commune

ZONES POTENTIELLES POUR ENERGIES RENOUVE

SUR TOITURES

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

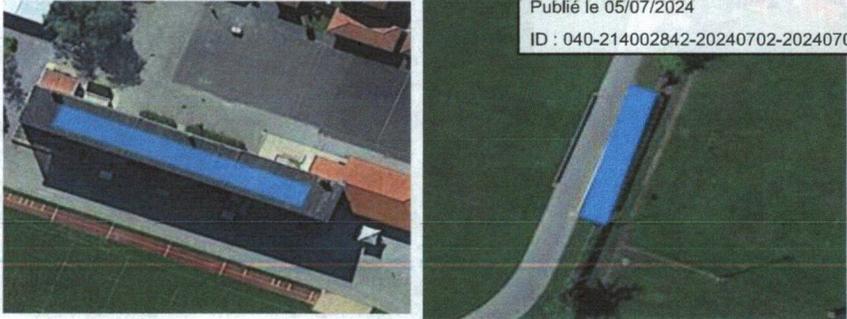
Publié le 05/07/2024

ID : 040-214002842-20240702-20240702_10-DE



1	Gendarmerie 115 avenue Nationale	
2	SERIPANNEAUX rue de Casablanca	
3	Centre médical Chemin de Mattecu	
4	Ecole Sainte Marie 18 rue Plaisance	



5	Stade de la Fougère Avenue du Stade	
6	Ecole de la Souque Rue de Mounsempès	
7	EHPAD Rue de Mounsempès	
8	Halle Place du Foirail	
9	Usine HIRICA Avenue de Terreblanque	



10
Espace Grand
Tourren +
Trésorerie +
Bâtiment Conseil
Départemental

Allée des
Magnolias



11
Groupe scolaire
des arènes

Rue des Ecoles

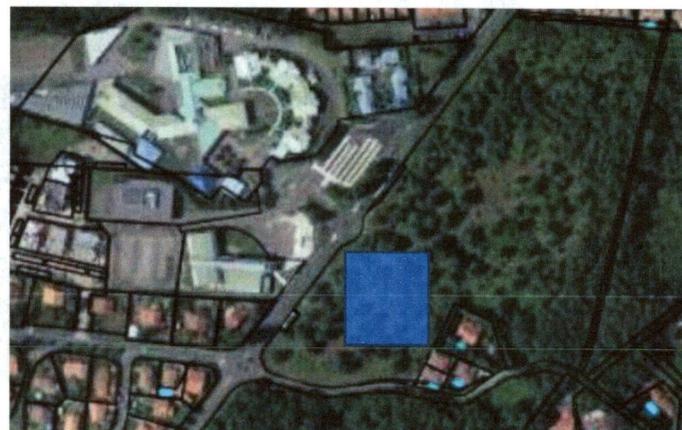
Côté cour
uniquement



12
Toitures du futur
collège



13
Toitures du futur
Gymnase





ZONES POTENTIELLES POUR ENERGIES RENOUVELABLES SOLAIRES

AU SOL

<p>14</p>	<p>Centre Leclerc 1600 route de Bordeaux Ombrières sur parking</p>	
<p>15</p>	<p>Pôle rugby 17 Voie Romaine Ombrières sur parking</p>	
<p>16</p>	<p>Complexe tennistique Ombrières sur courts de Tennis</p>	
<p>17</p>	<p>Chausson matériaux 120 route de Bayonne Ombrières</p>	



18	Magasins rue des Lauriers Ombrières sur parking	
19	Entreprise Peixoto Avenue de Terreblanche Ombrières sur parking	
20	Garage Citroën Route de Bayonne	
21	Futur parking centre technique municipal Voie romaine	
22	Parking CCAS Allée des Magnolias Ombrières	

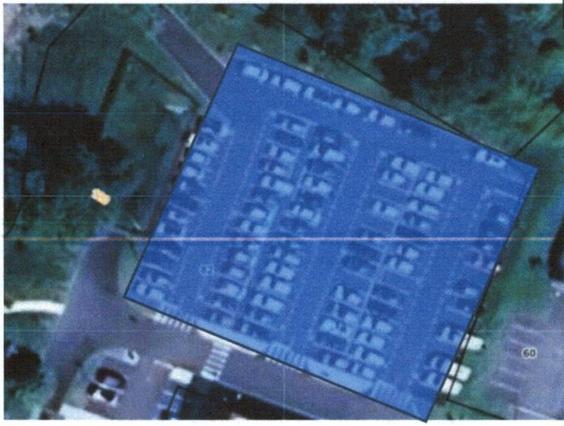
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 040-214002842-20240702-20240702_10-DE



23	Siège MACS Ombrières sur parking		
----	-------------------------------------	--	--